

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil dix-sept le trente mars, à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation du vingt-trois mars 2017 de Monsieur le Président, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salle Polyvalente Saint-Sulpice-de-Pommeray, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

DEGRUELLE Christophe, BAUDU Stéphane, FROMET François, TONDEREAU Alain, GARCIA Corinne, LESCURE Pierre, GAVEAU Simone, SIMONNIN Benoît, BAILLY Françoise, CROSNIER-COURTIN Yves, TROTIGNON Chantal, OLAYA Pierre, CONTOUR Michel, BOUJOT Jérôme, THIOLLET François, BOURSEGUIN Yann, MOELO Didier, GRICOURT Marc à partir de la délibération n° 2017-036, REBOUT Chantal, SOULES Odile, VETELE Benjamin jusqu'à la délibération n° 2017-081, COUTY Myriam à partir de la délibération n° 2017-063, QUINET Fabienne, VILLANFIN Annick, ROBILIARD Denys à partir de la délibération n° 2017-036, BEIGBEDER Françoise, DELAPORTE Jean-Benoît, DE RUL Marylène, OLIVIER Yves, BORDIER Sylvie, BOISSEAU Pierre, PATIN Joël, FERRE Christelle, CHASSIER Michel, PARIS Mathilde à partir de la délibération n° 2017-071, BERGER Jean-Louis, LEPRAT Denis, LEFEBVRE Jean-Pierre, GALLARD Lionella, BOULAY Jean-Albert, LHERITIER Catherine, PASQUET Joël, BURNHAM Henri, CROISSANDEAU François, GENUIT Eliane, BORDE François, BOURGUEIL Claudette, GUILLON Didier, GUETTARD Philippe, GUELLIER Jean-Yves, LEHOUELLEUR Yves, DARNIS Michel, SEGRET Nadine, CHARZAT Gérard, MORESVE Maryse, PANNEQUIN Bernard, FESNEAU Michel, CHAPPUIS Jean-Noël, PIGOREAU Didier, MARSEAULT Marie-Noëlle, GASIGLIA Jean, LE BELLU Nicole, MASSON Philippe, MONTARU Pierre à partir de la délibération n° 2017-036, MORETTI Jean-Marc, MARY Christian, NAVARD Catherine, HERVY Claudine, PREVOST Guy, PRIEUR Gérard, JANVIER Eric.

POUVOIRS :

VETELE Benjamin donne procuration à ROBILIARD Denys à partir de la délibération n° 2017-082, ROBILIARD Denys donne procuration à VETELE Benjamin jusqu'à la délibération n° 2017-035, LAUMOND-VALROFF Isabelle donne procuration à PATIN Joël, ESKI Ozgur donne procuration à BOUJOT Jérôme, MONTEIRO Catherine donne procuration à QUINET Fabienne, FERET Marie-Agnès donne procuration à REBOUT Chantal, REINEAU Véronique donne procuration à CROSNIER-COURTIN Yves, GUIMARD Serge donne procuration à BORDE François, MARIER Eveline donne procuration à CROISSANDEAU François, GOURAULT Jacqueline donne procuration à BAUDU Stéphane, HADDAD Georges donne procuration à BAILLY Françoise, SEVREE Yannick donne procuration à CHAPPUIS Jean-Noël, GILBERT Elie donne procuration à DEGRUELLE Christophe, BARROIS Yves donne procuration à BOULAY Jean-Albert, ROUSSELET Audrey donne procuration à FROMET François

SUPPLEANCES :

GEORGE Yves par PREVOST Guy, VEE Alain par PRIEUR Gérard, LE TROQUIER Catherine par JANVIER Eric, GRICOURT Marc absent jusqu'à la délibération n° 2017-035, MONTARU Pierre absent jusqu'à la délibération n° 2017-035, COUTY Myriam absente jusqu'à la délibération n° 2017-062, PARIS Mathilde absente jusqu'à la délibération n° 2017-070.

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Marc GRICOURT absent jusqu'à la délibération n° 2017-035, Pierre MONTARU absent jusqu'à la délibération n° 2017-035, Myriam COUTY absente jusqu'à la délibération n° 2017-062, Mathilde PARIS absente jusqu'à la délibération n° 2017-070, VIEIRA Gildas, BARRETEAU Elise, BUTEAU Louis, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, LEDOUX Stéphane, BARBOUX Annie,

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Madame Simone GAVEAU

	ADMINISTRATION GENERALE – Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégations accordées au Président par le Conseil Communautaire - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation
--	---

Le conseil communautaire a pris connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Décision : à l'unanimité

	ADMINISTRATION GENERALE – Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des délibérations prises par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation.
--	--

Le conseil communautaire a pris connaissance des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-035	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Actualisation de leur composition
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner les membres des huit commissions communautaires présentés.

Décision : à la majorité avec 79 voix pour et 1 abstentions (FERRE Christelle)

N° 2017-036	FINANCES – Budget principal – Budget primitif 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et individualisée dans l'annexe au présent budget.

Décision : à la majorité avec 80 voix pour et 2 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis)

N° 2017-037	FINANCES – Budget annexe Transports – Budget primitif 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-038	FINANCES – Budget annexe Ordures ménagères – Budget primitif 2017
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-039	FINANCES – Budget annexe Lac de Loire – Budget primitif 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-040	FINANCES – Budget annexe Immeubles de rapport – Budget primitif 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-041	FINANCES – Budget annexe Assainissement collectif – Budget primitif 2017
-------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-042	FINANCES – Budget annexe Assainissement non collectif – Budget primitif 2017
-------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-043	FINANCES – Budget annexe ZAE Ménars – Budget primitif 2017
-------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-044	FINANCES – Budget annexe ZAE Artouillat (commune de Chailles) – Budget primitif 2017
-------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-045	FINANCES – Budget annexe ZAE Les Muriers (commune d'Herbault) – Budget primitif 2017
-------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-046	FINANCES – Budget annexe ZAE Les Guignières (commune de Blois) – Budget primitif 2017
-------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-047	FINANCES – Budget annexe ZAE La Boissière (commune de Saint Sulpice de Pommeray) – Budget primitif 2017
-------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-048	FINANCES – Budget annexe ZAE Cino Del Duca (commune de Blois) – Budget primitif 2017
-------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-049	TRANSPORTS – Versement destiné aux transports en commun – Augmentation du taux à 0,96 %
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- dire que le taux de versement destiné aux transports en commun, antérieurement fixé à 0,94 %, s'établit à 0,96 % à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

- dire que ce nouveau taux s'applique au versement destiné aux transports en commun prélevé sur le territoire des 43 communes membres de la Communauté d'Agglomération de Blois soit :

Communes concernées	Code INSEE	Code Postal
BLOIS	41018	41000
CANDE SUR BEUVRON	41029	41120
CELLETES	41031	41120
CHAILLES	41032	41120
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	41047	41260
CHEVERNY	41050	41700
CHITENAY	41052	41120
CORMERAY	41061	41120
FOSSE	41091	41330
MAROLLES	41128	41330
SAINT BOHAIRE	41203	41330
SAINT GERVAIS LA FORET	41212	41350
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	41223	41190
SAINT SULPICE DE POMMERAY	41230	41000
VILLEBAROU	41276	41000
VINEUIL	41295	41350
AVERDON	41009	41330
COUR CHEVERNY	41067	41700
LES MONTILS	41147	41120
MENARS	41134	41500
MONTHOU SUR BIEVRE	41145	41120
SAINT DENIS SUR LOIRE	41206	41000
SAMBIN	41233	41120
SEUR	41246	41120
VALAIRE	41266	41120
VILLERBON	41288	41000
VALENCISSE	41142	41190
VALLOIRE SUR CISSE	41055	41150
VEUZAIN SUR LOIRE	41167	41150
CHAUMONT SUR LOIRE	41045	41150
CHAMPIGNY EN BEAUCE	41035	41330
LA CHAPELLE VENDOMOISE	41040	41330
FRANCAY	41093	41190
HERBAULT	41101	41190
LANCOME	41108	41190
LANDES LE GAULOIS	41109	41190
MESLAND	41137	41150
MONTEAUX	41144	41150
RILLY SUR LOIRE	41189	41150
SAINT CYR DU GAULT	41205	41190
SAINT ETIENNE DES GUERETS	41208	41190
SANTENAY	41234	41190
VILLEFRANCOEUR	41281	41130

- dire que le bénéficiaire du versement destiné aux transports en commun est : Communauté d'agglomération de Blois ; 1 rue Honoré de Balzac CS 4318 ; 41043 Blois cedex Identifiant N°9304103

- dire que le Comptable dont dépend le bénéficiaire est : Trésorerie de Blois Agglomération ; 9 rue Louis Bodin ; 41011 Blois cedex

Relevé d'identité bancaire : BDF BLOIS
30001 00208 C410000000 86

IBAN : FR58 3000 1002 08C4 1000 0000 086 / BIC : BDFEFRPPCCT

- instituer une retenue pour frais de remboursement à 0,5 % (taux maximal) du produit du versement transport effectivement encaissé, taux en vigueur dès lors que la délibération sera exécutoire ;

- autoriser le Président ou son représentant à notifier cette décision aux services de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale par courrier électronique (vt.transport@acoss.fr), accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires, avant le 1^{er} mai 2017 et de prendre toutes dispositions relatives à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-050	FINANCES – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2017.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider que la Garantie d'Agglopolys est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

* le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal au montant maximal des emprunts qu'Agglopolys est autorisée à souscrire pendant l'année 2017 ;

* la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Agglopolys pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;

* la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;

* si la Garantie est appelée, Agglopolys s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

* le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2017, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

- autoriser le Président, pendant l'année 2017, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Agglopolys, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Décision : à la majorité avec 81 voix pour et 1 abstentions (LHERITIER Catherine)

N° 2017-051	FINANCES – Subvention d'équipement au CIAS pour le financement de l'opération de réaménagement du bâtiment des Cordeliers.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider le plan de financement de l'opération présenté ;

- autoriser au titre de l'exercice 2017 le versement d'une subvention d'équipement de 100 000 € au CIAS du Blaisois pour le financement de l'opération de réaménagement du bâtiment des Cordeliers, sur présentation de la notification du marché de maîtrise d'œuvre ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-052	FINANCES – Agglomération numérique - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP).
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	200 000,00 €	20 759,00 €	34 755,00 €	51 659,00 €	46 414,00 €	46 413,00 €
Mouvements mandatés en CP		20 758,05 €	34 754,86 €			

Décision : à l'unanimité

N° 2017-053	FINANCES – Fonds logements - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP).
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 370,00 €	677 900,00 €	813 70,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 370,00 €		

Décision : à l'unanimité

N° 2017-054	FINANCES – Surcharge foncière - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 000,00€	198 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Décision : à l'unanimité

N° 2017-055	FINANCES – Fonds d'Intervention Foncière - Diminution de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la réduction de l'Autorisation de Programme relative au Fonds d'Intervention Foncière en la ramenant de 1 200 000 € à 1 100 000 €,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	1 100 000,00 €	24 000,00 €	123 580,00 €	19 344,00 €	54 240,00 €	19 260,00 €	719 576,00 €
Mouvements mandatés en CP		24 000,00 €	123 580,00 €	19 344,00 €	54 240,00 €		

Décision : à l'unanimité

N° 2017-056	FINANCES – PLUI HD – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP).
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018	2019	2020
AP votée et affectée	700 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	197 000,00 €	167 000,00 €	136 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €				

Décision : à l'unanimité

N° 2017-057	FINANCES – Projet de Rénovation Urbaine – Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative au Projet de Rénovation Urbaine en la portant de 960 000 € à 1 047 500 €,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	1 047 500,00 €	110 518,00 €	196 150,00 €	246 252,00 €	247 240,00 €	247 340,00 €
Mouvements mandatés en CP		110 517,49 €	196 150,00 €			

Décision : à l'unanimité

N° 2017-058	FINANCES – Friches industrielles - Démolition de la friche Québecor – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017
AP votée et affectée	1 405 338,00 €	6 391,00 €	483 947,00 €	114 604,00 €	609 477,00 €	90 919,00 €
Mouvements mandatés en CP		6 390,17 €	483 946,97 €	114 603,37 €	609 476,99 €	

Décision : à l'unanimité

N° 2017-059	FINANCES – Transfert de l'Observatoire Loire au Parc des Mées – Diminution de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la réduction de l'Autorisation de Programme relative au transfert de l'Observatoire Loire en la ramenant de 1 350 000 € à 1 226 630 € TTC,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2014	2015	2016	2017
AP votée et affectée	1 226 630,00 €	12 284,00 €	527 507,00 €	646 839,00 €	40 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		12 283,80 €	527 507,00 €	646 838,92 €	

Décision : à l'unanimité

N° 2017-060	FINANCES – Avenue de Châteaudun – Rue Claude Bernard – Diminution de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la diminution du montant de l'Autorisation de Programme (AP) en la ramenant de 900 000 € à 770 000 € ainsi que l'augmentation de la durée de cette AP en la portant de 2 à 3 années,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018
AP votée et affectée	770 000,00 €	79 019,00 €	670 981,00 €	20 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		79 018,59 €		

Décision : à l'unanimité

N° 2017-061	FINANCES – Extension de la filière boue de Veuzain sur Loire - Commune déléguée d'Onzain – Création d'une Autorisation de programme (AP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la création sur le budget annexe Assainissement collectif d'une Autorisation de Programme (AP) correspondante pour un montant de 640 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019
Mouvements prévus en CP	640 000,00 €	49 000,00 €	51 000,00 €	540 000,00 €
AP votée et affectée	640 000,00 €			

- autoriser le Président ou son représentant à signer la demande de permis de construire portant sur les travaux de l'unité de traitement,
- autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de cette opération,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-062	FINANCES – Réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Mesland – Création d'une Autorisation de programme (AP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la création sur le budget annexe Assainissement collectif d'une Autorisation de Programme (AP) portant sur la réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Mesland pour un montant de 733 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019	2020
Mouvements prévus en CP	733 000,00 €	26 000,00 €	57 000,00 €	640 000,00 €	0 000,00 €
AP votée et affectée	733 000,00 €				

- autoriser le Président ou son représentant à signer la demande de permis de construire portant sur les travaux de l'unité de traitement,

- autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de cette opération,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-063	FINANCES – Réhabilitation des réseaux d'assainissement et traitement des effluents de la commune de Sambin – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de la durée de l'Autorisation de Programme en le portant de 4 à 5 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	2 160 000,00 €	0,00 €	1 638,00 €	260 000,00 €	1 893362,00 €	5 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	1 637,54 €			

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-064	FINANCES – Construction d'un réseau d'assainissement et d'une unité de traitement de la commune de Saint Cyr du Gault – Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme en la portant de 660 000 € à 840 000 € TTC ainsi que l'augmentation de la durée de cette AP en la portant de 3 à 4 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	840 000,00 €	0,00 €	188 110,00 €	430 000,00 €	221 890,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	188 109,60 €		

Décision : à l'unanimité

N° 2017-065	FINANCES – ASSAINISSEMENT - Passation d'une convention d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement pour les communes gérées en régie
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement annexée à la délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution ;
- imputer les crédits nécessaires au budget annexe Assainissement Collectif d'Agglopolys.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-066	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – ELUS COMMUNAUTAIRES - Indemnités de fonctions – Evolution du cadre légal et réglementaire – Nouvel indice fixé par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut maximal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter, conformément aux dispositions du CGCT, le régime indemnitaire comme suit :
 - * pour le président, 123,24 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au lieu du maximum de 145 %,
 - * pour chaque vice-président(e), 52,76 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au lieu du maximum de 66 %,
 - * pour chaque conseiller(ère) communautaire délégué(e), 43,98 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - * pour chaque conseiller(ère) communautaire, membre du bureau communautaire, 6 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - * pour chaque autre conseiller(ère) communautaire 3 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- décider que ces taux s'appliqueront à l'indice 1022 à compter 1^{er} janvier 2017, conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 ;
- décider que ces taux s'appliqueront à l'indice 1027 à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 ;

Etant précisé que :

- ces indemnités de fonctions sont allouées aux membres du conseil communautaire en fonction qui sont nominativement listés par délibération n°2014-089 du 17 avril 2014, n°2015-240 du 15 décembre 2015, n°2016-105 du 31 mars 2016, 2016-274 du 15 décembre 2016 (1 président, 15 vice-présidents, 5 conseillers communautaires délégués, 37 conseillers communautaires membres du bureau, 33 conseillers communautaires) :
- ces indemnités suivront l'évolution du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, telle que déterminée par la réglementation,
- pour les vice-présidents et conseillers communautaires délégués, le versement de ces indemnités est lié aux délégations qui leur seront attribuées par arrêté et subordonné à l'exercice effectif des fonctions,
- pour les autres conseillers communautaires, le versement de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif des fonctions.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-067	INTERCOMMUNALITE – MUTUALISATION – Schéma de mutualisation - Avancement - Communication
--------------------	--

Le conseil communautaire a pris acte de la communication sur l'avancement en 2016 du schéma de mutualisation.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-068	PERSONNEL TERRITORIAL – Mutualisation des services entre la ville de Blois et la communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys - Mise à jour des flux financiers 2016 et conventionnement 2017
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de la passation :
 - * d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services ou de parties de services de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys vers la commune de Blois établie au titre de l'année 2016 ;
 - * d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services ou de parties de services de la commune de Blois vers la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys établie au titre de l'année 2016 ;
 - * d'une convention de mise à disposition des services ou de parties de services de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys vers la commune de Blois établie au titre de l'année 2017 ;
 - * d'une convention de mise à disposition des services ou de parties de services de la commune de Blois vers la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys établie au titre de l'année 2017 ;

- autoriser le remboursement de l'ensemble des frais engagés en 2017 suite à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la Ville de Blois vers Agglopolys à l'appui d'un état récapitulatif annuel ;
- charger le Président ou son représentant d'intervenir à ces actes au nom de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys et de signer tout acte ou pièce utiles à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-069	PERSONNEL TERRITORIAL – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2016 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-070	PERSONNEL TERRITORIAL – Année 2017 - Créations des emplois saisonniers et vacataires
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer pour 2017 les emplois saisonniers et vacataires tels qu'ils sont repris dans les tableaux présentés,
- prévoir les dépenses inscrites au budget principal et aux budgets annexes : piscines Val de Blois et collecte des déchets,
- autoriser le président ou son représentant à signer les contrats correspondants ou tous actes utiles.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-071	PERSONNEL TERRITORIAL – Indemnité de départ volontaire d'un professeur du CRD
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver, dans le cadre du dispositif réglementaire entourant l'indemnité de départ volontaire, l'attribution d'une indemnité à un professeur d'enseignement artistique titulaire du Conservatoire à Rayonnement Départemental qui souhaite mener à bien un projet personnel, en fixant le montant de l'indemnité à l'équivalent de 14 mois de sa rémunération brute moyenne.

Décision : à la majorité avec 83 voix pour et 1 abstentions (PIGOUREAU Didier)

N° 2017-072	ACHATS – Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'adhésion d'Agglopolys au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS,
- approuver les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS,
- désigner comme représentants d'Agglopolys à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :
 - * Pierre LESCURE en qualité de titulaire,
 - * François BORDE en qualité de suppléant.
- autoriser ces derniers, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP,
- inscrire pour l'année 2017 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS fixée à 5 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant à régler le montant de cette cotisation annuelle et à accomplir toutes les formalités consécutives à cette adhésion,
- autoriser le recours à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS dans les conditions fixées par la convention constitutive du GIP et autoriser le Président et en cas d'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, chacun des vice-présidents dans l'ordre du tableau, de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins d'Agglopolys.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-073	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Programme Local de l'Habitat - Précision sur les modalités de la concertation
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- définir les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon les modalités décrites,

La délibération fera l'objet de la notification prévue aux articles L.132-7 et L132-9 à 13, L153-11, R.153-20 à R.153-22,

- notifiée notamment :

- au Préfet,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du conseil Départemental,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de SIAB, syndicat en charge du Schéma de Cohérence Territoriale,
- au Président de la Communauté d'Agglomération Blois AGGLOPOLYS – Autorité Organisatrice des Transports,
- au Président de la Communauté d'Agglomération Blois AGGLOPOLYS – Autorité en charge du PLH,
- aux organismes HLM et associations agréées pour la réalisation de logement social,
- aux associations compétentes en matière d'habitat et de logement,
- aux associations compétentes en matière d'hébergement,
- aux représentants des professions et des usagers dans le domaine de l'habitat,
- aux associations compétentes en matière de transport et déplacement,
- aux représentants des professions et des usagers dans le domaine des transports.

- transmise pour information notamment :

- au centre régional de la propriété foncière,
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,
- à la Mission Val de Loire,
- au Pays des Châteaux,
- à l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie,
- aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Blois AGGLOPOLYS,
- aux EPCI et communes limitrophes de la communauté d'agglomération de Blois AGGLOPOLYS,

Elle fera l'objet notamment des mesures de publicité suivantes, prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme :

- affichée pendant un mois au siège d'Agglopolys ainsi que dans les mairies des communes membres concernées, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans la Nouvelle République, ainsi qu'au recueil des actes administratifs,
- le dossier pourra être consulté au siège d'Agglopolys et dans chaque mairie des communes membres.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-074	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Herbault.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme d'Herbault dont le dossier est annexé à la délibération ;
- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'approbation du Plan Local de l'Urbanisme ;

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys et à la mairie d'Herbault pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département La Nouvelle République ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie d'Herbault et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-075	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Lubin-en-Vergonnois dont le dossier est annexé à la délibération ;
- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ;

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys et à la mairie de Saint-Lubin-en-Vergonnois pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département La Nouvelle République;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Saint-Lubin-en-Vergonnois et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-076	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villerbon.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Villerbon dont le dossier est annexé à la délibération ;

- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ;

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys et à la mairie de Villerbon pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département La Nouvelle République ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Villerbon et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-077	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cormeray.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme de Cormeray, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la délibération ;

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Cormeray, pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département : La Nouvelle République ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Cormeray et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-078	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Commune de Cheverny- Définition d'un périmètre de vigilance au titre de l'article L.111-17 du code de l'urbanisme - Approbation
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet de périmètre de vigilance tel qu'il est annexé à la délibération ;
- annexer au document d'urbanisme le périmètre de vigilance;

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys et à la mairie de Cheverny durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions des articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-079	HABITAT – Projet de Rénovation Urbaine - opération de reconstruction - Loir-et-Cher Logement - opération de Cour-Cheverny Les Carelles - 5 logements
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder à la société Loir-et-Cher Logement une subvention d'un montant de 14 500 € pour l'opération de construction de 5 logements à Cour-Cheverny, lotissement Les Carelles.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-080	ACCESSIBILITE – Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées - Rapport annuel 2016.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la présentation du rapport retraçant l'activité de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de l'année 2016 ;
- autoriser le président ou son représentant à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-081	PLATEFORME DE SERVICES AUX COMMUNES – Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP) – Avis.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter la prise en compte des amendements présentés sur le SDAASP élaboré par les services de l'État et le Conseil Départemental,
- donner un avis favorable sur le SDAASP sous réserve de la prise en compte desdits amendements,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-082	TOURISME – OBSERVATOIRE LOIRE - versement de la subvention 2017
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le versement de la subvention pour l'année 2017 d'un montant de 105 300 €,
- autoriser le 2^{ème} versement de 6/12^{ème} de la subvention, soit 52 650 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-083	TOURISME – Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) - versement de la subvention 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le versement de la subvention pour l'année 2017 d'un montant de 15 000 €,
- autoriser le 2^{ème} versement de 6/12^{ème} de la subvention, soit 7 500 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-084	CULTURE – Enseignement musical - subventions 2017 aux associations gérant les écoles de musique
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- voter les subventions 2017 aux associations gestionnaires des écoles de musique selon les montants détaillés.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-085	CULTURE – Enseignement musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois - école de musique territoriale de Fossé/Agglopolys - demandes de subventions auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'année 2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher :

* une subvention correspondant à 50 % de la dépense hors taxes et plafonnée à 2 000 € pour l'acquisition d'une clarinette basse pour le conservatoire,

* une subvention pour une commande de partitions d'un montant maximum de 800 € HT pour chacun des établissements : le conservatoire et l'école de musique de Fossé/Agglopolys,

* des subventions à l'aide à la formation musicale en faveur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys et de l'école de musique territoriale de Fossé/Agglopolys pour l'année 2017,

- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-086	CULTURE – Enseignement Musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre - Perception d'une recette d'un concert
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la perception de la recette d'un montant de 500 € pour le concert qui sera donné par le conservatoire de Blois/Agglopolys le samedi 6 mai 2017 à Beaugency,

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les conditions du concert et les modalités de règlement.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-087	CULTURE – Enseignement musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois - remise gracieuse d'une partie du droit d'inscription 2016/2017
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter d'accorder les remises gracieuses suivantes :

* pour un montant de 187,75 € au profit de la famille DORDAIN pour leur enfant Clarisse DORDAIN,

* pour un montant de 400,80 € au profit de la famille LE BRETON pour leurs deux enfants, Blanche et George LE BRETON.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-088	CULTURE – Prolongation de la convention avec l'association MARS pour l'accueil et le développement du Département musiques actuelles du Conservatoire à rayonnement départemental et de la convention d'objectifs Scène de Musiques actuelles (SMAC) avec la DRAC, la Région, le Département, la Ville de Blois et l'association MARS.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Blois et l'association MARS pour l'accueil et le développement du Département musiques actuelles du Conservatoire à rayonnement départemental de la Communauté d'agglomération de Blois, prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2017 et de verser la participation d'un montant de 39 612 € pour l'année 2017 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant 2017 à la convention 2013-2016 Scène de Musiques actuelles (SMAC), le Chato'do avec les partenaires désignés ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-089	TRANSPORTS – Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs de la Communauté d'Agglomération de Blois - Avenant n°4 au contrat avec la société KEOLIS
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de voyageurs, conclu avec la société KEOLIS ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-090	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Hôtel Louise de Savoie - Commune de Blois – Réhabilitation de l'équipement hôtelier - Attribution d'une aide économique au titre du «Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers»
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder son aide à la SARL ALPHADEL au titre du fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise,
- dire que le montant de cette aide sera de 8 000 €,
- accepter de signer la convention définissant les engagements et les modalités de ce soutien financier,
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 2017-091	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL – Bâtiment CINO DEL DUCA - Contrat Régional du Blaisois - Pays des Châteaux - Demande de subvention
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le plan de financement portant sur la seconde et dernière tranche de démolition de la friche industrielle Cino Del Duca,
- autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 196 400,00 € auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Régional du Blaisois – Pays des Châteaux.

La Communauté d'Agglomération de Blois autorise la Région à intervenir en matière de foncier et
CRA CC 300317

d'immobilier d'entreprise, en attribuant une subvention aux projets portés par la Communauté, étant entendu que l'intervention régionale octroyée dans le cadre du Contrat territorial du Blaisois – Pays des Châteaux est calculée sur le reste à charge (ensemble des dépenses - ensemble des recettes) de la collectivité maître d'ouvrage.

Décision : à la majorité avec 83 voix pour et 1 abstentions (PIGOREAU Didier)

N° 2017-092	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL – Bâtiment CINO DEL DUCA - Demande de subvention auprès de la DRAC
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la demande de subvention de 19 967,00 € auprès de la DRAC Centre Val de Loire, au titre de la conservation du patrimoine du XXème siècle, pour une étude patrimoniale portant sur la conservation de l'immeuble de bureaux du site industriel Cino Del Duca.

Décision : à la majorité avec 83 voix pour et 1 abstentions (PIGOREAU Didier)

N° 2017-093	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT - Entrée de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois au capital de la société.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de Territoires Développement à voter en faveur du projet de l'augmentation de capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois d'une somme de 485 400 euros et réalisée par création de 9 708 actions de 50 euros de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de 53 euros par action, soit 514 524 €, soit au total 999 924 euros (augmentation du capital + prime d'émission),

- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de Territoires Développement à adopter la modification corrélative de l'article 7 des statuts de la SEM Territoires Développement, en portant le nouveau capital social à 12 639 000 euros,

- autoriser son représentant pour que l'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et à son Président pour procéder, dans un délai de 18 mois, compte tenu de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital social, modifier le cas échéant les dates d'ouverture et de clôture de souscription, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social, procéder à la modification des statuts, et généralement prendre toutes mesures utiles, et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation desdites opérations,

- doter son représentant de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de ces décisions notamment pour que l'assemblée générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 20h00.

**Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées
d'Agglopolys**

Affiché le 6 avril 2017